



## Conseil communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 8 décembre 2016 à 18h30

Salle du foyer culturel de Pulligny

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** \_ Xavier **BOUSSERT** \_ François **BRAND** \_ Jean-Marie **BUTIN** \_ Claude **CIAPPELLONI** \_ Gérard **FONTAINE** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Denis **GARDEL** \_ Delphine **GILAIN** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Michel **GRILLOT** \_ Claude **GUIDAT** \_ Gilles **JEANSON** \_ Marie-Louise **KADOK** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Sandrine **LAMBERT** (délibérations 2016\_166 à 2016\_170) \_ Lucie **NEPOTE-CIT** \_ Catherine **NOEL** \_ Jean-Pierre **OUDENOT** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Richard **RENAUDIN** (délibérations 2016\_168 à 2016\_170) \_ Lydie **ROUYER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Etienne **THIL** (délibérations 2016\_166 à 2016\_170) \_ Hervé **TILLARD** \_ Jean-Paul **VINCHELIN** \_ Florence **WAZYLEZUCK** (délibérations 2016\_166 à 2016\_170) \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: Christophe **HANU** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) \_ Anne-Lise **HENRY** (procuration à Hervé **TILLARD**) \_ Michel **HEQUETTE** \_ Sandrine **LAMBERT** (procuration à Delphine **GILAIN** (délibérations 2016\_164 à 2016\_165)) \_ Jean **LOPES** (procuration à Thierry **WEYER**) \_ Dominique **RAVEY** (procuration à Filipe **PINHO**) \_ Richard **RENAUDIN** (procuration à Xavier **BOUSSERT** (délibérations 2016\_164 à 2016\_167)) \_ Pascal **SCHNEIDER** (procuration à Lucie **NEPOTE-CIT**) \_ Ismail **TAHTACI** (suppléé par Jean-Pierre **OUDENOT**) \_ Etienne **THIL** (délibérations 2016\_164 à 2016\_165) \_ Florence **WAZYLEZUCK** (délibérations 2016\_164 à 2016\_165) \_ Denise **ZIMMERMANN** (procuration à Claude **GUIDAT**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	2 décembre 2016
<u>Date d'affichage</u> :	16 décembre 2016
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	36
<u>Nombre de présents</u> :	25
<u>Nombre de votants</u> :	33
<u>Secrétaire de séance</u> :	Denis GARDEL

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Approbation des procès-verbaux des délibérations des séances du 20 octobre et 24 novembre 2016**
3. **Désignation d'un secrétaire de séance**

#### 4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2016_ 164	Politique de la ville, habitat, logement	Adoption définitive du Programme Local de l'Habitat 2016-2021
2016_ 165	Commande publique	Pré-aménagement du site Champi et travaux préparatoires à la réalisation de la 2nde tranche de la ZAC Filinov
2016_ 166	Commande publique	Construction du futur centre aquatique – lancement de la consultation
2016_ 167	Transports	Système d'information multimodale (SIM) - Avenant n°2 à la convention
2016_ 168	Eau - assainissement	Tarifs 2017 de l'eau et de l'assainissement
2016_ 169	Finances	Décision modificative n°6 - budget principal
2016_ 170	Finances	Décision modificative n°5 - budget valorisation des ordures ménagère

### 1. Affaires et communications diverses

#### 1. Calendrier réunions

##### Calendrier des réunions bureaux et conseils

	Bureaux à 18h00	Conférences des maires <i>Espace Ariane</i>	Conseils à 18h30	
<b>JANVIER</b>	jeudi 5 janvier		jeudi 19 janvier	<b>DOB</b> Richardménil
<b>FÉVRIER</b>	jeudi 2 février		jeudi 9 février	<b>Budgets Primitifs</b> Sexey-aux-Forges
<b>MARS</b>	jeudi 2 mars		jeudi 9 mars	<b>CA</b> Thélod???

2. Calendrier des vœux

<b>Vœux 2017</b>		<b>Horaire Salle</b>
Bainville sur Madon		
Chaligny	mardi 10 janvier 2017	<b>18h30 salle Dominioni</b>
Chavigny	vendredi 20 janvier 2017	<b>18h30 Espace Chardin</b>
Flavigny-sur-Moselle	Samedi 7 janvier 2017	<b>17h00 salle des sports</b>
Frolois	mardi 17 janvier 2017	<b>19h00</b>
Maizières	vendredi 13 janvier 2017	<b>18h00-18h30 horaire à confirmer</b>
Maron	Lundi 16 janvier 2017	<b>18h30</b>
Marthemont		
Méréville	vendredi 20 janvier 2017	<b>18h30</b>
Messein	Vendredi 06 janvier 2017	<b>18h30 salle l'acquet d'eau</b>
Neuves-Maisons	mercredi 4 janvier 2017	<b>18h30</b>
Pierreville	vendredi 13 janvier 2017	<b>18h30</b>
Pont-Saint-Vincent		
Pulligny	Vendredi 06 janvier 2017	<b>19h30-20h00 salle foyer culturel</b>
Richardménil	mercredi 11 janvier 2017	<b>19h00</b>
Sexey-aux-Forges	vendredi 13 janvier 2017	<b>18h00 salle polyvalente</b>
Thélod		
Viterne		
Xeuilley	samedi 14 janvier 2017	<b>18h00 salle polyvalente</b>
CCMM centre culturel Jean L'Hôte - Neuves-Maisons	vendredi 13 janvier 2017	<b>11h00</b>

## **1. Approbation des procès-verbaux des délibérations des séances du 20 octobre et 24 novembre 2016**

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

---

Denis GARDEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **3. Délibérations**

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2016\_164**

**Rapporteur :**

**Patrick POTTS - Vice-président chargé de l'habitat et du logement**

---

**Objet :**

**Adoption définitive du Programme Local de l'Habitat 2016-2021**

---

Par délibération du 10 juillet 2014, le conseil communautaire actait le lancement d'une étude pour un nouveau programme local de l'habitat. Après 18 mois de travaux partagés avec les 19 communes, le conseil a validé le contenu de son PLH par 2 délibérations successives, le 21 avril 2016 pour arrêter le projet puis le 7 juillet 2016 après réception des avis des communes.

Ce PLH comportant 16 actions s'articule autour des 4 orientations suivantes :

- Développer une offre de logements neufs diversifiés et durables répondant aux besoins des ménages,
- Accompagner les ménages dans la diversité de leurs parcours résidentiels,
- Poursuivre et cibler l'intervention sur le parc privé existant,
- Renforcer l'animation de la politique locale de l'habitat.

Conformément à la procédure légale, le projet a ensuite été présenté en comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) le 21 octobre dernier, à la suite duquel le préfet a émis un avis favorable avec les observations suivantes :

- l'engagement dans une démarche volontaire et la réelle implication du territoire et des élus dans les politiques locales de l'habitat
- la qualité du diagnostic permettant de bien cibler les enjeux, appuyé sur un observatoire performant créé dans le cadre du précédent PLH
- la politique économe en espaces agricoles et naturels qui privilégie les constructions sur les dents creuses et les friches ainsi que la stratégie foncière ciblée
- l'importance de mettre en place une budgétisation des actions prévues par le PLH

Le conseil est donc appelé à approuver définitivement le programme local de l'habitat.

Le PLH fera l'objet pendant au moins un mois des mesures de publicité suivantes :

- Affichage de la présente délibération au siège de la CCMM et dans les mairies des 19 communes concernées,
- Mention de cet affichage dans un journal local,
- Mise à disposition du PLH pour consultation au siège de l'EPCI, dans les 19 communes membres.

*Hervé Tillard souligne que le comité régional de l'habitat a considéré comme exemplaire la démarche de la CCMM, qui n'est pas tenue légalement d'élaborer un PLH.*

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **prend acte** de l'avis favorable du bureau du CRHH transmis par Monsieur le Préfet
- **précise** que la CCMM, à l'appui de sa commission habitat et du comité technique PLH, s'appuiera chaque année sur le tableau de synthèse des actions du PLH présenté en annexe, pour prioriser les actions, en assurer le suivi et prévoir les moyens financiers, humains et matériels utiles à sa mise.
- **adopte** définitivement son programme local de l'habitat sur la période 2016-2021
- **indique** que le PLH fera l'objet des mesures de publicité légales : affichage au siège de la CCMM et en mairie, publicité dans un journal local et mise à disposition du PLH pour consultation du public.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016\_165**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Pré-aménagement du site Champi et travaux préparatoires à la réalisation de la 2nde tranche de la ZAC Filinov**

---

Suite aux différentes acquisitions par voie amiable ou par voie d'expropriation, la CCMM et l'EPF Lorraine sont propriétaires de l'ensemble du site Champi à Neuves Maisons. Ce dernier accueillera sur sa partie Est le futur centre aquatique.

Il convient à présent de réaliser, sur cette partie Est, les travaux préparatoires à l'implantation du futur centre aquatique. Ces travaux consistent en la démolition d'un bâtiment industriel, la dépose et le traitement de l'ensemble des voies ferrées, la démolition des quais de chargement, butoirs, clôtures et des enrobés de parking et voiries. Il est également prévu la réalisation d'une voirie provisoire depuis la rue de l'abbé Muths. Cette voirie servira à terme d'accès au site Champi. Ces travaux sont estimés à 180 000 euros HT.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de la tranche 2 de la ZAC Filinov, il est prévu la démolition de 2 bâtiments, libres de toute occupation depuis cet automne. En outre leur démolition permettra d'accroître la visibilité des cellules commerciales de la Filature. Ces travaux de démolition sont estimés à 90 000 euros HT.

Les 2 opérations étant géographiquement proches l'une de l'autre, dans un calendrier qui coïncide, et concernant des prestations similaires, il vous est proposé de lancer une consultation commune à ces travaux pour un montant estimatif de 270 000 euros HT.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le lancement d'une consultation dans le cadre du pré aménagement du site Champi à Neuves Maisons et des travaux préparatoires à la réalisation de la 2<sup>de</sup> tranche de la ZAC Filinov à Chaligny

- **autorise** le président à signer le marché avec la ou les entreprises retenues pour un montant global fixé à 270 000 euros HT

## **DÉLIBÉRATION N° 2016\_166**

**Rapporteur :**

**Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale**

---

**Objet :**

**Construction du futur centre aquatique – lancement de la consultation**

---

Les études étant achevées et le foncier acquis, il est proposé au conseil d'approuver la consultation des entreprises en vue de la construction du futur centre aquatique.

D'un montant de 12 189 000 euros HT, le chiffrage estimatif se répartit selon l'allotissement suivant :

01	Fondations profondes - Terrassements - Gros Œuvre – Structure métallique - Etanchéité – Menuiseries aluminium – Métallerie (la métallerie est intégrée à la menuiserie aluminium car estimée à environ 3000€ HT)	5 507 000,00
02	Façades	130 000,00
03	Bassins acier inoxydable brut - Fond mobile	1 031 000,00
04	Menuiseries intérieures bois - Parquet	190 000,00
05	Plafonds suspendus - Plâtrerie - Peinture	193 000,00
06	Carrelage - Revêtements de Sols Souples	573 000,00
07	Résine de bassins	60 000,00
08	Equipements de vestiaires et sanitaires	190 000,00
09	Contrôle d'accès	65 000,00
10	Saunas - Hammams	93 000,00
11	Pentagliss	100 000,00
12	Appareil élévateur	30 000,00
13	Électricité courants forts et faibles	604 000,00
14	Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire - Traitement d'eau	2 529 000,00
15	VRD	730 000,00
16	Aménagements paysagers	164 000,00
	TOTAL en euros HT	12 189 000

La CCMM a souhaité un équipement avec de fortes exigences, notamment en termes d'environnement et de développement durable. Cela explique la constitution, sur certains postes, de « macros-lots ».

La complexité d'un tel équipement et les objectifs fixés nécessitent une gestion des interfaces précise, que ce soit pour la mise en œuvre de sa structure complexe (fondations profondes, structure béton, charpente métallique) et de son enveloppe (couvertures étanchées, menuiseries aluminium notamment les nombreux murs rideaux et les portes métalliques) pour son étanchéité à l'air dans la mise en œuvre du clos-couvert ou pour la gestion de l'installation technique liée directement au confort des usagers.

La gestion des fondations profondes (pieux) et des structures constituant le bâtiment (béton et métallique) permet une meilleure optimisation de l'ensemble du poste fondations (pieux, massifs de têtes de pieux, longrines) en terme dimensionnel (les descentes de charges et l'impact direct sur les diamètres et longueurs de pieux qui en résulte) et une garantie de livraison simplifiée et mieux gérée.

Ceci explique la constitution d'un « macro lot ».

Par ailleurs, les murs rideaux du projet sont directement repris par la structure métallique principale du bâtiment, l'interface entre ces deux corps d'état étant importante, ils ont été regroupés dans le même lot.

Les liaisons des murs rideaux et menuiseries extérieurs, en tête avec la couverture notamment, faisant partie des points nécessitant une attention particulière dans un centre aquatique afin de garantir une bonne étanchéité à l'air, leur gestion dans un même lot est un avantage non négligeable.

Concernant le lot n°14, la réalisation du traitement de l'eau, du traitement de l'air et du chauffage du bâtiment sera plus performante dans le cas d'un macro-lot car ces phénomènes sont interdépendants. En effet, la qualité de l'eau obtenue par un traitement d'eau performant réduira le besoin de ventilation ; la température effective de l'eau des bassins a un impact sur la quantité d'eau évaporée dans l'air de la halle bassins et modifie la gestion du traitement d'air ; etc. Il est intéressant de regrouper ces corps d'état pour que la synthèse entre ces lots soit gérée de façon optimale.

De plus, la volonté de la CCMM est de réaliser un équipement pérenne, de qualité et conforme aux principes du développement durable, socle du projet de territoire Moselle et Madon. A ce titre, un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé en Haute Qualité Environnementale (HQE) a été désigné dès la phase conception du projet pour accompagner le maître d'œuvre et la CCMM.

Il en découle que des cibles Haute Qualité Environnementale ont été définies afin que le bâtiment satisfasse à 3 exigences :

- Maîtrise de l'impact du bâtiment sur l'environnement extérieur
- Créer un environnement confortable et sain pour ses utilisateurs
- Préserver les ressources naturelles en optimisant leur usage

Parmi les 13 cibles du référentiel HQE, les cibles N°4 "gestion de l'énergie" et N°5 "gestion de l'eau" visent une exigence de très haute performance ce qui oblige à une gestion des interfaces extrêmement efficace.

Concernant l'énergie et son économie les enjeux sont très importants pour un centre aquatique, le bâtiment étant chauffé toute l'année à une température élevée (28°C). Le centre aquatique devra donc, afin d'atteindre ces objectifs, présenter une enveloppe parfaitement étanche à l'air. Il apparaît indispensable que les liaisons dalle/ façade/ acrotère/ terrasse/ refend/ garde-corps/ menuiseries extérieures soient absolument attachées entre elles. L'isolation continue doit être assurée sur l'ensemble des liaisons pour éviter les ponts thermiques. La qualité de gestion de ces interfaces par une seule entreprise permettra d'assurer la qualité du clos couvert.

Le conseil est appelé à approuver l'allotissement et le lancement de la consultation.

*Marie-Laure Siegel présente au conseil les principales caractéristiques de la future piscine.*

*A l'issue de la présentation, Filipe Pinho exprime la volonté que les entreprises locales puissent répondre à l'appel d'offres autant que la loi le permet. Le conseil sera évidemment informé des choix opérés par la commission d'appel d'offres. Les offres d'entreprises locales doivent être encouragées, néanmoins avec discernement : une entreprise n'a pas intérêt à s'engager sur un chantier qui excéderait ses capacités.*

*S'agissant des montants financiers, il souligne que le clos-couvert et le chauffage représentent déjà quelque 8 millions d'euros; les bassins, 1 M€. Le pentagliss ou l'espace sauna –hammam ne sont estimés qu'à environ 100 000 €. Il était important de rétablir la vérité sur la décomposition des coûts de l'équipement.*

*Puisqu'il s'agit d'une des dernières grandes délibérations sur ce projet, Claude Guidat souhaite que soit écrit dans la délibération que le conseil s'engage à ne plus augmenter la fiscalité pendant le mandat.*



*Filipe Pinho aimerait pouvoir répondre favorablement, mais est attentif aux débats engagés en vue des élections présidentielles. Quelle que soit leur issue, on ne peut pas préjuger des décisions qui seront prises après mai 2017, qui risqueraient d'impacter directement les finances des collectivités. A cadre légal constant, il serait possible de s'engager à ne pas augmenter la fiscalité, car la stratégie financière a été construite dans ce sens. Mais il n'est pas possible de graver cela dans le marbre, car on ne maîtrise pas l'évolution du contexte national.*

*Gilles Jeanson n'était pas partisan d'un projet aussi ambitieux; selon lui des surfaces moins grandes auraient permis de diminuer les coûts. Il prend acte qu'il a été voté démocratiquement, et s'abstiendra en raison de l'impact fiscal non négligeable.*

*Sur la fiscalité, Filipe Pinho dénonce la grande injustice que génère la disparité des valeurs locatives, sur lesquelles les élus locaux n'ont aucune prise. Il a personnellement constaté que, pour une personne habitant une cité, malgré l'augmentation de la fiscalité, 29 €, pas davantage, vont au financement des nombreux services portés par la CC et utilisés par cette personne. En comparaison, la somme qui va à la commune est beaucoup plus importante. Ce déséquilibre ne tiendra pas dans la durée, il en est convaincu.*

*Jean-Paul Vinchelin rappelle que la piscine actuelle ne tiendra pas plus de 5 ans, et qu'il est difficile de nier que les habitants de Moselle et Madon méritent une piscine. Dans les années 70, construire une piscine impliquait encore plus de risques pour la collectivité qu'aujourd'hui. Neuves-Maisons avait fait ce choix en construisant une piscine alors refusée par Vandoeuvre. Globalement il assume les choix de construire des équipements comme la Filoche, la maison de la vie associative, le centre culturel Jean L'Hôte, outils essentiels pour la population. Sur l'impact fiscal, il rend attentif au fait que les habitants récemment arrivés ont des revenus en moyenne bien plus élevés que la population historique du bassin. Concernant l'équipement, il invite à explorer la piste de l'utilisation de l'eau chaude souterraine, à une grande vigilance sur les coûts d'exploitation, et à l'instauration d'un tarif social.*

*Stéphane Boeglin partage le souhait de ne pas lever d'impôts supplémentaires, mais c'est sans compter les transferts de compétence imposés par l'Etat... Ainsi, la compétence GEMAPI risque d'impliquer l'instauration d'une fiscalité à cet effet.*

*Gilles Jeanson souligne qu'il n'a jamais contesté le principe d'une nouvelle piscine. Il souscrit à des tarifs sociaux, y compris dans d'autres domaines, car il constate que des familles sont en grande difficulté pour payer leurs factures.*

*Filipe Pinho confirme que c'est un travail à venir, par exemple sur les tarifs de l'eau, ou les ordures ménagères. Il souhaite actionner tous les leviers qui permettent d'introduire plus de justice dans la contribution des habitants. Il rappelle également que les 2 points de fiscalité ne sont pas destinés qu'à la piscine. La stratégie financière adoptée en 2015 a une ambition plus large, pour améliorer la qualité de vie des habitants et soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics. Cette ambition se concrétise par la piscine, le foyer Aristide Briand, Champi, Brabois-Forestière, la Filature... En 2020 il veut pouvoir se dire que le travail a été accompli.*

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à la majorité,

- **approuve** le lancement d'une consultation dans le cadre de la construction du futur centre aquatique de Moselle et Madon

- **autorise** le président à signer le marché de travaux alloti avec les entreprises retenues pour un montant fixé à 12 189 000 euros HT

*Abstentions :*

Xavier BOUSSERT

Gérard FONTAINE

Claude GUIDAT

Gilles JEANSON

Richard RENAUDIN

Denise ZIMMERMANN

## **DÉLIBÉRATION N° 2016\_167**

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports**

---

**Objet :**

**Système d'information multimodale (SIM) - Avenant n°2 à la convention**

---

En mai 2012, le conseil communautaire a décidé de participer au projet de création du système d'information multimodale lorrain (SIM) et de signer la convention multipartenariale relative à son exploitation et à son financement.

Le SIM est un outil internet de calcul d'itinéraire en transports collectifs à l'échelle régional. 21 autorités organisatrices de la mobilité en Lorraine ont intégré cette démarche pilotée par la Région.

Suite à la fusion des régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le marché d'exploitation de SimpliCim a été prolongé jusqu'en février 2017. Il convient également de prolonger jusqu'à cette date la durée de la convention.

Ainsi, l'avenant n°2 consiste à prolonger la convention d'exploitation et de financement d'un an (avec effet rétroactif) jusqu'à la date de fin du marché, soit le 13 février 2017. Cet avenant prend également en compte le transfert des compétences liées au transport interurbain et scolaire des conseils départementaux à la Région.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°2 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation du système d'information multimodale en Région Grand Est

- **autorise** le président à le signer.

## DÉLIBÉRATION N° 2016\_168

**Rapporteur :**

**Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

**Objet :**

**Tarifs 2017 de l'eau et de l'assainissement**

Par délibération du 10 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé le cadre d'évolution des prix de l'eau et de l'assainissement pour la durée du mandat. Pour mémoire, la délibération fixait 4 orientations :

- Généraliser et ajuster la tarification progressive : la progressivité est appliquée à tous les abonnés de la régie ; le découpage des tranches a été modifié.
- Sur l'eau potable, dégager les recettes nécessaires pour renforcer la sécurisation : le conseil a validé une augmentation de 60 cts (hors inflation) du prix pivot au m<sup>3</sup>, lissée en 4 ans (2016-2019).
- Sur l'assainissement, faire une pause pour désendetter le budget. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2016 sur ce budget.
- Engager une clarification de la compétence eau pluviale : l'étude est en cours ; dans l'intervalle, la situation juridique a été clarifiée par l'Etat, et la gestion des eaux pluviales intégrée aux compétences communautaires dans la récente révision des statuts.

Dans le cadre ainsi posé, un point a été fait sur les deux budgets. Sans surprise, Le budget assainissement demande l'attention la plus soutenue. La prospective financière a été actualisée pour tenir compte de la trajectoire des prix décidée par le conseil communautaire fin 2015. Elle prend pour hypothèse un niveau d'investissement limité à 350 000 € par an et aucun nouvel emprunt, afin de poursuivre le désendettement. Il en résulte un besoin prévisionnel de l'ordre de 200 000 € pour ramener la capacité d'autofinancement nette à zéro.

L'année 2017 apparaît à plusieurs égards comme une année de transition :

- Achèvement de l'étude en cours sur les eaux pluviales, qui permettra de préciser cette compétence en termes techniques et financiers (dont la participation à verser au budget assainissement au titre des dépenses d'eaux pluviales)
- 1<sup>ère</sup> année d'application du nouveau dispositif de partage de la taxe d'aménagement, qui doit notamment permettre de financer la compétence eaux pluviales.

Par ailleurs, de manière générale, il est nécessaire de faire évoluer les tarifs proportionnellement à l'évolution de l'inflation. Cependant, sur l'année écoulée, l'augmentation des prix (inflation mais aussi indice spécifique eau et ordures ménagères) a été très faible, presque nulle (0.2%). Il est donc proposé la démarche suivante :

- Prévoir une participation annuelle du budget principal à hauteur de 200 000 €, qui à terme sera largement financée par le partage de la taxe d'aménagement
- ne pas augmenter les prix de l'assainissement (hors lissage) en 2017
- ne pas augmenter les prix de l'eau au-delà de la trajectoire adoptée en 2015.

L'évolution du budget assainissement continuera à faire l'objet d'une attention particulière. Des ajustements pourront être opérés dans les années à venir en fonction de plusieurs paramètres :

- conclusions de l'étude eaux pluviales
- rendement de la taxe d'aménagement intercommunale
- éventuelle possibilité de transfert de quelques centimes du prix de l'eau vers le prix de l'assainissement.

Enfin, la réflexion sur la mise en place d'un tarif social, dans le cadre des possibilités d'expérimentation ouvertes par la loi « Brottes », entre dans une phase opérationnelle. Initialement, il était envisagé de moduler le tarif selon le nombre de personnes au foyer. Mais

cette piste ne s'avère pas concrétisable, car les services fiscaux n'ont pas l'autorisation de communiquer les données nécessaires à la collectivité. La CCMM étudie un système alternatif, en collaboration avec la caisse d'allocations familiales (CAF). Une délibération sur ce sujet sera soumise au conseil dans les premiers mois de 2017.

*Gilles Jeanson est attaché à ce que tous les usagers paient le même prix, ce qui leur permettrait en outre de mieux comprendre leur facture d'eau. Il souhaite en outre qu'on incite les abonnés à consommer moins d'eau.*

*Stéphane Boeglin n'était pas non plus initialement un adepte de la progressivité. Il constate néanmoins qu'elle est vertueuse pour les petits consommateurs, en ce qu'elle atténue l'impact de l'abonnement. Il convient que la facture n'est pas très lisible, mais note qu'avec le redécoupage des tranches voté l'an dernier, le tarif n'est pas loin d'être unique.*

*Sur les incitations à consommer moins, Filipe Pinho souligne que c'est ce qu'il faut faire d'un point de vue écologique, mais pas d'un point de vue financier. C'est tout le paradoxe de la gestion des budgets de l'eau et de l'assainissement.*

---

#### **Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à la majorité,

- **approuve** les tarifs 2017 de l'eau et de l'assainissement, conformément au tableau ci-annexé.

Abstention :  
Gilles JEANSON

Tarifs 2017 eau et assainissement  
(en euros hors taxes)

Eau potable							
Consommation (par m3)						Abonnement (par an)	
Tranche 1 0-50 m3		Tranche 2 51-200 m3		Tranche 3 >200 m3		Part CCMM	Part délégitaire (*)
Part CCMM	Part délégitaire (*)	Part CCMM	Part délégitaire (*)	Part CCMM	Part délégitaire (*)		

DSP	Flavigny sur Moselle	0,6759 €	0,6364 €	0,6759 €	0,6364 €	0,6759 €	0,6364 €	5,0222 €	27,72 €
Régie	Bainville-sur-Madon	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €	
	Chaligny	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €	
	Chavigny	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €	
	Frolois	1,04 €		1,49 €		1,94 €		30,83 €	
	Maizières	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €	
	Maron	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €	
	Marthemont	0,65 €		0,93 €		1,21 €		47,42 €	
	Méreville	1,04 €		1,49 €		1,94 €		30,83 €	
	Messein	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €	
	Neuves-Maisons	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €	
	Pont-Saint-Vincent	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €	
	Richardmémil	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €	
	Sexey aux Forges	0,91 €		1,30 €		1,69 €		31,50 €	
	Thelod	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €	
	Vitteme	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €	
Xeuilly	1,55 €		2,22 €		2,89 €		46,26 €		
	<b>Tarif solidaire *</b>	<b>1,09 €</b>		<b>1,55 €</b>		<b>2,02 €</b>		<b>32,38 €</b>	

(\*) Dernier tarif connu, dans l'attente des montants actualisés selon les termes du contrat de DSP

Eaux usées									
Traitement par m3 (*)	Réseau (par m3)						Abonnement (par an)		
	Tranche 1 0-50 m3		Tranche 2 51-200 m3		Tranche 3 >200 m3		Part CCMM	Part délégitaire	
	Part CCMM	Part délégitaire	Part CCMM	Part délégitaire	Part CCMM	Part délégitaire			

DSP	Flavigny sur Moselle	0,3244 €	1,1199 €	0,2977 €	0,2977 €	0,2977 €	0,2977 €	5,00 €	- €
Régie	Bainville-sur-Madon	0,3244 €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €
	Chaligny	0,3244 €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €
	Chavigny	0,3244 €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €
	Frolois	0,0718 €	0,64 €		0,91 €		1,18 €		15,00 €
	Maizières	0,3244 €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €
	Maron	0,3244 €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €
	Marthemont	0,0718 €	0,39 €		0,56 €		0,73 €		15,00 €
	Méreville	0,0718 €	0,57 €		0,82 €		1,06 €		15,00 €
	Messein	0,3218 €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €
	Neuves-Maisons	0,3218 €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €
	Pierreville	- €	0,55 €		0,78 €		1,02 €		15,00 €
	Pulligny	0,0718 €	0,68 €		0,97 €		1,26 €		15,00 €
	Pont-Saint-Vincent	0,3218 €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €
	Richardmémil	0,3218 €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €
	Sexey aux Forges	0,3218 €	0,97 €		1,38 €		1,80 €		15,00 €
Thelod	- €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
Vitteme	0,3218 €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
Xeuilly	0,3218 €	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
	<b>Tarif solidaire *</b>	<b>0,69 €</b>		<b>0,98 €</b>		<b>1,27 €</b>		<b>10,50 €</b>	

(\*) Pour les communes rattachées à la STEMM, dernier tarif connu, dans l'attente des montants actualisés selon les termes du contrat de DSP

Abonnement eau : Coefficient de majoration applicable à la régie en fonction du diamètre du compteur	diamètre compteur	coefficient de majoration
	15 à 20 mm	1
	25 mm	1,1
	30 mm	1,2
	40 mm	1,5
	50 mm	2
	60 mm	3
	80mm	5
100 mm	7	
>100 mm	12	

Participation à l'assainissement collectif (PAC) des immeubles d'habitation (en € HT / m² de surface de plancher)	20 €	
Participation à l'assainissement collectif (PAC) des immeubles industriels, bureaux, bâtiments publics et commerces  Les prix sont établis en fonction du diamètre du branchement d'eau de l'immeuble (en € HT)	diamètre branchement	Montant PAC
	15 à 20 mm	2 616 €
	21 à 25 mm	2 616 €
	26 à 30 mm	5 232 €
	31 à 40 mm	5 232 €
	41 à 50 mm	5 232 €
	51 à 60 mm	10 464 €
	61 à 80 mm	10 464 €
	81 à 125 mm	26 298 €
	>125 mm	52 321 €

## DÉLIBÉRATION N° 2016\_169

Rapporteur :  
Filipe PINHO - Président

---

Objet :  
Décision modificative n°6 - budget principal

---

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

---

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget principal 2016 conformément au tableau ci-dessous :

### DECISION MODIFICATIVE N° 6 BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONTIONNEMENT</b>			
D	SOCJ-6247-2529-422	Ajustement de crédits	
		2 400,00 €	
D	SOCJ-6574-2522-422	Ajustement de crédits	
		-2 400,00 €	
	<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D	BAT-2031-561-9131-20	Création opération 561 - Etudes campus éducation et formation CCMM	
		25 230,00 €	
D	BAT-2031-553-913-20	Création opération 561 - Etudes campus éducation et formation CCMM	
		-25 230,00 €	
	<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## DÉLIBÉRATION N° 2016\_170

Rapporteur :  
Filipe PINHO - Président

---

Objet :  
Décision modificative n°5 - budget valorisation des ordures ménagère

---

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget valorisation des ordures ménagères.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget valorisation des ordures ménagères 2016 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 5  
BUDGET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
D2313-104	Ajustement crédit Nvelle Déchetterie avenants + phases optionnelles	130 000,00 €	
<b>Total</b>		<b>130 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le secrétaire,

Denis GARDEL



Le président,

Filipe PINHO.

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2016_ 164	Politique de la ville, habitat, logement	Adoption définitive du Programme Local de l'Habitat 2016-2021
2016_ 165	Commande publique	Pré-aménagement du site Champi et travaux préparatoires à la réalisation de la 2nde tranche de la ZAC Filinov
2016_ 166	Commande publique	Construction du futur centre aquatique – lancement de la consultation
2016_ 167	Transports	Système d'information multimodale (SIM) - Avenant n°2 à la convention
2016_ 168	Eau - assainissement	Tarifs 2017 de l'eau et de l'assainissement
2016_ 169	Finances	Décision modificative n°6 - budget principal
2016_ 170	Finances	Décision modificative n°5 - budget valorisation des ordures ménagère



## Signatures

Stéphane	BOEGLIN		Richard	RENAUDIN	Procuration à Xavier BOUSSERT
Xavier	BOUSSERT		Lydie	ROUYER	
François	BRAND		Pascal	SCHNEIDER	Procuration à Lucie NEPOTE-CIT
Jean-Marie	BUTIN		Marie-Laure	SIEGEL	
Claude	CIAPPELLONI		Ismail	TAHTACI	Suppléé par Jean-Pierre OUDENOT
Gérard	FONTAINE		Etienne	THIL	Excusé
Jean-Luc	FONTAINE		Hervé	TILLARD	
Denis	GARDEL		Jean-Paul	VINCHELIN	
Delphine	GILAIN		Florence	WAZYLEZUCK	
Dominique	GOEPFER		Thierry	WEYER	
Michel	GRILLOT		Denise	ZIMMERMANN	Procuration à Claude GUIDAT
Claude	GUIDAT		Suppléants*		
Christophe	HANU	Procuration à Daniel LAGRANGE	Bernard	ANDRE*	
Anne-Lise	HENRY	Procuration à Hervé TILLARD	Thierry	BARATEAU*	
Michel	HEQUETTE	Excusé	Didier	BATAILLARD*	
Gilles	JEANSON		Bénédicte	FLORENTIN*	
Marie-Louise	KADOK		Valentin	GOBETTI*	
Daniel	LAGRANGE		James	HARDEL*	
Sandrine	LAMBERT		Philippe	MARCHAND*	
Jean	LOPES	Procuration à Thierry WEYER	Audrey	NORMAND*	
Lucie	NEPOTE-CIT		Jean-Pierre	OUDENOT*	Supplée Ismaïl TAHTACI
Catherine	NOEL		Ghislain	PAYMAL*	
Filipe	PINHO		André	POIRSON*	
Patrick	POTTS		Cédric	TROCHAIN*	
Dominique	RAVEY	Procuration à Filipe PINHO			

\* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

